

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Francis ROUX 1er Adjoint

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur ROUX, Monsieur CARRASSAN, Madame MARINO, Monsieur GIRARDO, Madame BATTESTI, Monsieur FRATELLIA-GUIOL, Madame RITONDALE, Monsieur THIEBAUD, Madame PARENT, Monsieur BRUNEL, Madame BUTTAFOGHI, Madame SCANTAMBURLO, Monsieur BERNARDI, Madame MONFORT, Madame VERDINO, Monsieur CUNEO, Madame PAPAEO, Madame DECUGIS, Monsieur MONPATE, Monsieur COLIN, Madame GALLART, Monsieur MAUTE, Monsieur FOUQUE, Madame LEGOUHY, Madame PRESTAT, Madame PORTUESE, Madame TROPINI, Monsieur MARTIN, Madame AGOSTA, Monsieur MARION, Madame BURKI, Monsieur MASSUCO, Madame BERNARDINI, Madame COLLIN, Monsieur EYNARD-TOMATIS.

ABSENTS :

Madame Marie BARRUE.

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Monsieur GIRAN (pouvoir à Monsieur François CARRASSAN)
Madame MANA (pouvoir à Madame Stéphanie VERDINO)
Monsieur CORNILEAU (pouvoir à Monsieur Eric GIRARDO)
Monsieur PHILIP (pouvoir à Madame Marie-Hélène PARENT)
Monsieur CIRCOSTA (pouvoir à Monsieur Francis ROUX)
Monsieur MICALLEF (pouvoir à Monsieur Rémy THIEBAUD)
Monsieur LIBESSART (pouvoir à Madame Isabelle BUTTAFOGHI)
Madame FERJANI (pouvoir à Monsieur Nicolas MASSUCO)
Monsieur LAURENT (pouvoir à Madame Edwige MARINO)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION : 19/04/2024

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Emilie PAPAEO

Lecture a été donnée de ce qui suit :

Accusé de réception en préfecture
083-218300697-20240426-18-DE
Date de télétransmission : 30/04/2024
Date de réception préfecture : 30/04/2024

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE - DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES - Acquisition de véhicules utilitaires - Achats auprès d'une centrale d'achat

RAPPORTEUR : Monsieur Eric GIRARDO - 4eme Adjoint

Certains services de la Commune ont besoin de faire renouveler leurs véhicules. Par ailleurs, dans le cadre du renouvellement de son parc de véhicules, la Commune s'est engagée dans une démarche de remplacement de ses véhicules thermiques par des véhicules électriques lorsque les missions de service public et le matériel le permettent.

Il apparaît opportun de procéder à ces acquisitions via la centrale d'achat de l'UGAP pour les besoins suivants :

- Remplacement d'un véhicule utilitaire pour le service Citoyenneté par un véhicule utilitaire électrique segment fourgonnette,
- Remplacement d'un véhicule utilitaire pour le service Communication par un véhicule utilitaire électrique segment fourgonnette,
- Remplacement d'un véhicule utilitaire pour le service Evénementiel par un véhicule utilitaire thermique segment utilitaire moyen,
- Remplacement d'un véhicule utilitaire pour le Parc-Auto par un véhicule utilitaire électrique,
- Remplacement d'un véhicule utilitaire pour le service Culture par un véhicule utilitaire électrique segment fourgonnette,
- Remplacement d'un véhicule utilitaire pour le service Bâtiments secteur Plomberie par un véhicule utilitaire électrique segment utilitaire moyen,
- Remplacement d'un véhicule utilitaire pour le service Bâtiments secteur TCE par un véhicule utilitaire électrique segment utilitaire moyen.

L'estimation financière de l'ensemble de ces acquisitions auprès de l'UGAP s'élève à **324 000 € TTC.**

Considérant que l'acheteur qui recourt à une centrale d'achat pour notamment l'acquisition de fournitures est considéré comme ayant respecté ses obligations de publicité et de mise en concurrence,

Considérant que l'estimation du besoin d'acquisition de l'ensemble des véhicules utilitaires pour la collectivité et pour l'année 2024, dépasse le seuil de 221 000 € HT,

Il est donc proposé d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les achats correspondants auprès de l'UGAP dans la limite de l'estimation financière globale.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé des motifs,

VU l'avis de la deuxième commission,

VU le Code de la commande publique, et notamment ses articles L. 2113-1 à L. 2113-4,

DECIDE de recourir à un achat auprès de l'UGAP pour l'acquisition des véhicules suivants :

- un véhicule utilitaire (électrique) pour le service Citoyenneté,
- un véhicule utilitaire (électrique) pour le service Communication,
- un véhicule utilitaire (thermique) pour le service Événementiel,
- un véhicule utilitaire (électrique) pour le service Parc-Auto,
- un véhicule utilitaire (électrique) pour le service Culture,
- un véhicule utilitaire (électrique) pour le service Bâtiments secteur Plomberie,
- un véhicule utilitaire (électrique) pour le service Bâtiments secteur TCE,

DIT que le montant estimé de ces acquisitions s'élève à **324 000 € TTC**,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à la préparation et la mise en œuvre de l'achat, à signer tous les documents relatifs à cet achat, y compris la signature des devis à venir, et prendre toutes les décisions concernant l'exécution et le règlement de ces achats,

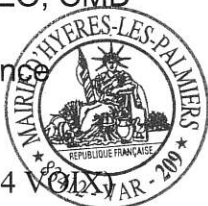
DIT que la dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au Budget Principal, exercice 2024, section Investissement.

FAIT ET DELIBERE

les jour, mois et an susdits,

Madame Emilie PAPALETTO, CMD

Secrétaire de séance



ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

Le Maire

Jean-Pierre GIRAN



Publié le

Reçu en préfecture le